

## TRAITEMENT DES DÉCHETS

# LE CENTRE DE TRI EN PLEINE RECONSTRUCTION

Victime d'un incendie en 2014, le centre de tri intercommunal situé à Saint-Ouen l'Aumône est en chantier. Reconstituit et modernisé, il reprendra son service au printemps prochain.



Elus et responsables communaux ont effectué une visite de chantier du centre de tri intercommunal le 26 septembre.

Samedi 26 septembre, les responsables des services de gestion des déchets de plusieurs communes de l'agglomération, et Jean-Marie Rollet, conseiller communautaire délégué au traitement et à la valorisation des déchets, ont

participé à une visite de chantier du centre de tri situé dans le parc d'activités des Béthunes, à Saint-Ouen l'Aumône.

Ce chantier de reconstruction fait suite à l'incendie du 14 février 2014 qui avait détruit l'intégralité du process industriel de tri des déchets collectés à Cergy-Pontoise. La visite de chantier a permis de confirmer que, dès février 2016, et après 22 mois de travaux, l'équipement pourra reprendre ses fonctions, avec de nouvelles performances :

Traitement de 6,5 tonnes de déchets à l'heure contre 3,2 tonnes avant l'incendie

Augmentation de la qualité du tri automatisé pour permettre le traitement de déchets auparavant non récupérables, comme les petits emballages en aluminium et les bouteilles en plastique foncées

Amélioration des conditions de travail des opérateurs sur la chaîne de tri

Diminution des coûts d'exploitation de l'ordre de 36 € HT par tonne de déchets

Evolution possible de la chaîne industrielle de tri pour traiter à l'avenir de nouvelles catégories ou des volumes plus importants de déchets

Ces améliorations correspondent aux besoins croissants de tri des déchets des grandes intercommunalités soucieuses de travailler dans une perspective de développement durable. Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique de valorisation des déchets déployée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Le coût de reconstruction et de modernisation du centre de tri s'élève à 6 millions d'euros HT, dont 3,5 pris en charge par les assurances de la Compagnie générale d'environnement de Cergy-Pontoise, société gestionnaire du centre, 200 000 euros par le Conseil régional d'Ile-de-France et le solde, soit 2,3 millions d'euros, par la Communauté d'agglomération.



## ET PENDANT LES TRAVAUX ?

A noter que depuis la date du sinistre, nos déchets ont été traités par d'autres centres de tri sur Amiens et Sarcelles. Pendant toute la durée des travaux, les surcoûts de transports et d'exploitation induits ont été pris en charge par les assurances et la Compagnie générale d'environnement de Cergy-Pontoise.

---

---